



Fédération Québécoise
de Taekwondo F.M.T.

Fédération Québécoise de Taekwondo F.M.T.
4545, Pierre-De Coubertin
Montréal, Québec, H1VoB2
Tel. : (514) 252-3198 - sans frais : 1(800) 762-9565
Fax. : (514) 254-7075
Courriel : info@taekwondo-quebec.ca

Structures et planifications Saison 2015-2016

Plan d'organisation du comité des officiels et
de ses tâches.

Version 2.3
(Septembre 2015)

TABLE DES MATIÈRES

Règlements	3
Nature	3
Mandats	3
Composition	4
Ressources	4
Obligations	4
Formation des officiels	5
Formations d'arbitrage de combat.....	5
Exigences et niveau d'intervention pour les compétitions de combats	6
Évaluation des arbitres en combat	8
Formations multisports des officiels	9
Formations des entraîneurs	11
Formations d'arbitrage en combat pour les entraîneurs.....	11
Exigences pour la formation d'arbitrage en combat pour les entraîneurs	11
Formateurs et formations	13
Exigences pour devenir formateur.....	13
Évaluation de la formation et des formateurs.....	13
Recrutement pour les compétitions	15
Méthode de recrutement.....	15
Méthode de sélection des officiels	15
Affichage de la liste des officiels	16
Méthode d'assignation des officiels	16
Présence des officiels	16
Évaluation des officiels lors des compétitions	17

Méthodes et critères d'évaluation.....	17
Responsabilités des chefs de surfaces.....	18
Responsabilités des évaluateurs.....	19
Affiliation des officiels	19
Inscription annuelle.....	19
Budget annuel	20
Financement.....	20
Conditions pour l'obtention d'une aide financière.....	21
Articles promotionnels	23
Matériel et papeterie	24
Compétition de formes.....	25
Formations d'arbitrage de forme	25
Exigences et niveau d'intervention pour les compétitions de formes	25
Évaluation des arbitres en forme	26
Exigences pour devenir formateur.....	26
ANNEXE 1 - Présentation du C.D.O.....	27
Noms, titres et responsabilités.....	27
ANNEXE 2 – Tarifications.....	28
Formateurs et formations.....	28
Officiels.....	29
ANNEXE 3 – Présentation des formateurs	30
Liste des formateurs et assistants formateurs.....	30
LEXIQUE	31

COMITÉ DES OFFICIELS

STRUCTURE ET ORGANISATION

RÈGLEMENTS

NATURE

Le comité des officiels (C.D.O.) est une structure permanente de la fédération québécoise de taekwondo (F.Q.T.)

Le C.D.O. est mandaté par la F.Q.T. afin de maintenir le niveau de compétences des juges, arbitres et officiels techniques aux règlements de compétition de la Fédération Mondiale de Taekwondo (F.M.T.) ainsi qu'aux règlements de compétitions de la F.Q.T.

Les rôles et mandats du C.D.O. sont confiés par le conseil d'administration (C.A.) de la F.Q.T. À cet égard, ses grandes orientations, les règles et procédures que le comité met en place, sa planification de travail annuelle, les prévisions budgétaires quant à l'utilisation des sommes allouées par la F.Q.T. et toutes autres décisions budgétaires ou financières non prévues à l'intérieur de ce budget sont sujettes à l'approbation du C.A. de la F.Q.T.

MANDATS

Le C.D.O. a comme principal mandat de soutenir le travail du C.A. de la F.Q.T. en répondant aux différentes consultations qu'il lui soumet et/ou en formulant des recommandations en lien avec la nature du comité et de ses mandats.

Le C.D.O. exerce aussi les mandats suivants :

1. Préparer et donner les formations d'arbitrage aux membres de la F.Q.T.
2. Recruter, assigner, et superviser les juges et arbitres lors des tournois sanctionnés par la F.Q.T.
3. Évaluer le travail des juges et arbitres, tant sur leurs assiduités que sur leurs performances.
4. Maintenir à jour la base de données des juges et arbitres.
5. Gérer les ressources financières reçus de la F.Q.T.

COMPOSITION

Le C.D.O. sera composé d'au moins quatre membres dont l'un d'eux assumera la présidence et de personnes choisies et reconnues pour leur expertise, leur expérience, leur engagement et pour leur éthique de travail.

Le président du C.D.O. est nommé par le C.A. de la F.Q.T.

Les membres du C.D.O. sont nommés par le président du C.D.O. (à défaut de président du comité, le C.A. de la F.Q.T. fera les nominations.)

Les membres du C.D.O. devront provenir d'au moins trois régions administratives différentes et dans la mesure du possible représenter différentes réalités. Ex : arbitres de grandes expériences, arbitres impliqués dans la formation, arbitres débutants, arbitres nationaux, arbitres qui œuvrent surtout dans les compétitions de niveau participation, hommes et femmes, etc.

La composition du C.D.O. doit être approuvée par le C.A. de la F.Q.T.

Un membre du C.A. de la F.Q.T. est mandaté pour assurer un lien de communication entre le C.A. et le C.D.O. lors des réunions et communications officielles entre ses membres.

RESSOURCES

Les ressources affectées au C.D.O. par la F.Q.T. sont de trois ordres :

1. Les ressources humaines, c'est à dire le président et les membres du C.D.O.
2. Les ressources financières, telles que votées annuellement par le conseil d'administration. Les frais de déplacement, de communication téléphonique ainsi que les frais de séjour sont remboursés conformément *aux politiques de remboursement des dépenses* en vigueur à F.Q.T.
3. Les ressources matérielles, telles que les locaux de la F.Q.T., les équipements offerts par la R.L.Q., les équipements de reprises vidéo, les systèmes électroniques de pointages, les plastrons électroniques, les tapis de compétition, etc...

OBLIGATIONS

Les membres du C.D.O. doivent :

- Répondre aux demandes de la F.Q.T. dans un délai raisonnable (maximum 1 mois)
- Faire au moins une réunion annuelle.
- Transmettre par courriel à la F.Q.T. tous ces documents, manuels et procès-verbaux des réunions du C.D.O.

FORMATIONS D'ARBITRAGE DE COMBAT

P4-P3:

La formation d'arbitrage niveau participatif est une formation qui s'adresse aux nouveaux arbitres qui veulent participer aux tournois de niveau participatif sanctionnés par la F.Q.T. Cette formation, d'une durée de 8 heures, permet aussi de connaître et d'expérimenter les responsabilités et les fonctions d'un officiel tout en misant sur des démonstrations et des activités interactives.

RÉPONDRE AUX QUESTIONS	MODULES INTERACTIFS
<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi suivre un cours d'arbitrage? - Quel est le but d'avoir des règlements de compétition en Taekwondo? - Quels sont les qualités psychologiques d'un bon arbitre ? - Quels sont les principes de pointage? - Quel est l'habillement des officiels au Québec? - Quels sont les rôles des officiels? - Quels sont les exigences et niveaux d'intervention des officiels provinciaux? - Que faire pour me préparer à une compétition? 	<ul style="list-style-type: none"> - Exercices sur la vision large et la vision concentrée - Simulation avec le système de pointage électronique - Interprétation des règlements et des procédures de l'arbitre de centre - Déroulement d'une compétition niveau participatif - Simulation de combat comme juge de coin - Pratique de la gestuelle

Cette formation fait référence à 4 documents :

- Interprétation et règlements de Taekwondo WTF
- Recueil sur la psychologie d'arbitrage
- Structure et planification du C.D.O.
- Politiques des règlements de tournois provinciaux niveau participatif (F.Q.T.)

P2-P1:

La formation d'arbitrage niveau compétitif est une formation qui s'adresse aux arbitres plus expérimentés et qui désirent participer aux tournois de niveau compétitifs sanctionnés par la F.Q.T. Elle se fait en 2 volets conjointement avec les C.E.H.P. : une partie théorique de 6 heures avec examen écrit et une partie pratique de 4 heures lors d'un camp d'entraînement dans les C.E.H.P. Elle est principalement axée sur le travail d'arbitre de centre et sur les nouvelles technologies (plastrons électroniques et reprises vidéo) afin de mieux préparer les officiels pour les sélections de la Coupe Québec et le groupe B.

THÉORIQUE (6 heures)	PRATIQUE (4 heures au C.E.H.P.)
<ul style="list-style-type: none"> - La pesée - L'inspection - Assistant technique (TA) - Opérateur des systèmes informatiques - Reprise vidéo - Examen de la gestuelle et examen écrit 	<ul style="list-style-type: none"> - Branchement et test sur les plastrons électroniques - Utilisation des systèmes de reprises vidéos - Juge de coin - Mises en situations comme arbitre de centre

Cette formation fait référence à 4 documents :

- Interprétation et règlements de Taekwondo WTF
- Recueil sur la psychologie d'arbitrage
- Structure et planification du C.D.O.
- Politiques des règlements de tournois provinciaux niveau compétitif (F.Q.T)

EXIGENCES ET NIVEAU D'INTERVENTION POUR LES COMPÉTITONS DE COMBATS

Pour devenir un arbitre pour les compétitions de combat, il faut une certaine expérience en taekwondo et une certaine maturité. Le guide ci-dessous indique les exigences pour obtenir un grade d'arbitrage ainsi que les tâches autorisées pour chacun de ces grades.

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
P1c	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales de combat: <i>La pesée</i> <i>L'inspection</i> <i>Assistant technique</i> <i>Opérateur des systèmes informatiques</i> <i>Juge de coin</i> <i>Arbitre de centre</i> <i>Responsable de surface</i>
	2) Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de la saison et être au moins ceinture noire (Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon.	
	3) Avoir officié au moins 5 compétitions de combat avec le grade P2c. (compétitions sanctionnées par la F.Q.T.).	
	4) Avoir suivi et réussi l'examen écrit du cours d'arbitrage de combat (P1c) de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
P2c	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales de combat: <i>La pesée</i> <i>L'inspection</i> <i>Assistant technique</i> <i>Opérateur des systèmes informatiques</i> <i>Juge de coin</i> Compétitions niveau participatif de combat seulement: <i>Mêmes que ceux mentionnés ci-dessus</i> <i>Arbitre de centre</i>
	2) Être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison et être au moins gradé ceinture noire (Poom ou Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon.	
	3) Avoir officié au moins 4 compétitions de combat avec le grade P3c. (compétitions sanctionnées par la F.Q.T.).	
	4) Avoir suivi et réussi l'examen écrit du cours d'arbitrage de combat (P2c) de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
P3c	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales de combat: <i>La pesée</i> <i>L'inspection</i> <i>Assistant technique</i> <i>Opérateur des systèmes informatiques</i> Compétitions de niveau participatif de combat seulement: <i>Mêmes que ceux mentionnés ci-dessus</i> <i>Juge de coin</i> <i>Arbitre de centre</i>
	2) Être âgé d'au moins 15 ans au 31 décembre de la saison et être au moins gradé ceinture noire (Poom ou Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon. OU Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de la saison courante et être au moins gradé ceinture rouge (2e keup) en Taekwondo F.M.T.	
	3) Avoir officié au moins 3 compétitions de combat avec le grade P4c. (compétitions sanctionnées par la F.Q.T.).	
	4) Avoir suivi un 2e cours d'arbitrage de combat de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
P4c	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales de combat: <i>La pesée</i> <i>L'inspection</i> <i>Assistant technique</i> <i>Opérateur des systèmes informatiques</i> Compétitions de niveau participatif de combat seulement: <i>Mêmes que ceux mentionnés ci-dessus</i> <i>Juge de coin</i>
	2) Être âgé d'au moins 14 ans au 31 décembre de la saison courante et être au moins gradé ceinture rouge (2e keup) en Taekwondo F.M.T. OU Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de la saison courante et être au moins gradé ceinture bleu (4e keup) en Taekwondo F.M.T.	
	3) Avoir suivi le cours d'arbitrage de niveau provincial de combat, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
Pc	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales de combat: <i>Aucune</i> Compétitions de niveau participatif de combat seulement: <i>Aucune</i>
	2) Avoir suivi le cours d'arbitrage de niveau provincial de combat, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

Le grade Pc est remis aux personnes qui n'ont pas une ou des exigence(s) minimale(s) requise(s). Les personnes ayant le grade Pc ne sont pas invitées à participer aux compétitions sanctionnées par la F.Q.T. Ce grade peut toutefois être ajusté au grade P4c si la personne rencontre toutes les exigences minimales requises au cours de l'année suivant sa formation.

ÉVALUATION DES ARBITRES EN COMBAT

Les officiels qui passent des niveaux P4c et P3c n'ont pas à passer d'examens. L'évaluation des connaissances apprises et des recommandations se feront lors des compétitions de niveau participatif par des arbitres désignés par le C.D.O. Ces arbitres agissent en tant qu'évaluateur pour le C.D.O.

Les officiels qui passent des niveaux P2c et P1c doivent passer un examen écrit et un examen de la gestuelle. Pour l'examen écrit, la note de passage pour le niveau P2c est à 70% et pour le niveau P1c, c'est 80%. Ils devront aussi participer à un camp d'entraînement organisé par le C.D.O. et la F.Q.T. dans l'un des C.E.H.P.

FORMATIONS MULTISPORTS DES OFFICIELS

Les formations multisports des officiels s'adressent aux arbitres de 16 ans et plus, de tous les niveaux et membres de la Fédération Québécoise de Taekwondo désirant avoir d'avantage d'outils pour interagir adéquatement avec les autres, spécifiquement en sport. Ces formations ont pour objectif de :

- Ajouter un complément aux formations techniques actuellement offertes par les fédérations sportives à leurs officiels.
- Permettre aux officiels québécois d'acquérir et de développer des compétences afin de faire face plus efficacement à une variété de situations dans l'exercice de leurs fonctions.
- Répondre aux besoins en formation exprimés par les représentants des officiels et des fédérations sportives québécoises.

Ces formations vous sont offertes par Sports Québec en 8 modules au coût de 45\$ chacune (tarif en vigueur pour la saison 2014-2015):

Le module « L'officiel sa mission et son savoir-être » vous permettra :

- d'identifier votre rôle et de comprendre votre mission principale en tant qu'officiel.
- d'assurer l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants.
- de connaître vos droits, devoirs et responsabilités envers vous-même, vos pairs et les autres intervenants.
- d'identifier les comportements et l'attitude à adopter dans différentes circonstances reliées à l'exercice de vos fonctions d'officiel.

Le module « Processus décisionnel / Résolution de problème » vous permettra :

- de comprendre les étapes du processus décisionnel.
- de mettre en application une séquence d'étapes simples et structurées.
- d'analyser la situation afin de déterminer la bonne décision et résoudre des problèmes lors de situation simple ou très complexe.

Le module « Communication efficace » vous permettra :

- de développer les habilités nécessaires à la communication efficace.
- d'identifier les différentes étapes de la communication.
- d'utiliser des outils tangibles pour émettre un message clair et précis.
- de reconnaître le rythme adéquat d'un échange et une recherche de terminologie précise.

Le module « Gestion du stress » vous permettra :

- d'apprendre les éléments de base sur le processus de stress.
- de vous familiariser et d'expérimenter des moyens efficaces pour réduire, voire éliminer, les effets négatifs du stress.
- d'identifier les situations de stress.

Le module « Gestion et règlements de conflits » vous permettra :

- d'identifier les sources potentielles de conflits.
- d'identifier les indices favorisant le développement d'un conflit.
- d'identifier les stratégies les plus susceptibles de le désamorcer avant qu'il n'éclate.
- d'utiliser des outils et des techniques qui vous permettront de régler rapidement et dans le meilleur intérêt de toutes les personnes impliquées, des conflits.

Le module « Relation et intervention avec les entraîneurs » vous permettra :

- d'identifier les éléments essentiels à l'établissement d'une relation d'entraide fonctionnelle avec les entraîneurs.
- de maîtriser les aptitudes de base afin de favoriser une complicité et un respect mutuel qui permettront de travailler de concert avec l'entraîneur vers un objectif commun.
- de reconnaître les rôles et les champs d'intervention exclusifs et partagés des entraîneurs et officiels.

Le module « Se préparer à une compétition hors région et à l'étranger » vous permettra :

- d'organiser les informations pertinentes et nécessaires à votre préparation en vue d'un voyage à l'étranger.
- de comprendre les différents facteurs inhérents à une compétition à l'étranger. Ces facteurs peuvent être d'ordre temporel, géographique ou culturel.
- d'utiliser des outils qui seront nécessaires à votre préparation pour une compétition de ce niveau.

Le module « Gérer des officiels, des bénévoles et sa carrière » vous permettra :

- d'acquérir des notions de base en gestion de ressources humaines.
- d'établir vos objectifs de carrière en tant qu'officiel.
- de devenir une personne ressource rassurante lors de compétitions.

Le module « Gestion du stress » est maintenant nécessaire pour le passage au grade P3c.

Le module « Gestion et règlements de conflits » est maintenant nécessaire pour le passage au grade P2c.

Le module « Relation et intervention avec les entraîneurs » est maintenant nécessaire pour le passage au grade P1c.

Le module « Se préparer à une compétition hors région et à l'étranger » est maintenant nécessaire pour le passage au grade national.

FORMATIONS DES ENTRAÎNEURS

FORMATIONS D'ARBITRAGE EN COMBAT POUR LES ENTRAÎNEURS

Deux formations sont offertes aux entraîneurs qui ont besoin d'une mise à niveau sur les règlements d'arbitrage et qui ne désirent pas devenir des arbitres.

La formation d'arbitrage pour entraîneur niveau participatif s'adresse aux entraîneurs qui désirent connaître les règlements qui sont appliqués lors des compétitions de niveau participatif.

La formation d'arbitrage pour entraîneur niveau compétitif s'adresse aux entraîneurs qui participent aux sélections de la coupe Québec et aux championnats canadiens.

Les 2 formations sont d'une durée de 4 heures chacune.

EXIGENCES POUR LA FORMATION D'ARBITRAGE EN COMBAT POUR LES ENTRAÎNEURS

Pour suivre la formation d'arbitrage pour les entraîneurs niveau compétitif, il faut tout d'abord être reconnu comme entraîneur au sein de la F.Q.T. Voir le document « 2015-2016 règlements de tournois compétitif FQT v.2.1) article 3.3 pour plus de détails. Le tableau ci-dessous indique les exigences pour l'obtention d'un grade Ric d'arbitrage pour entraîneur.

GRADE	EXIGENCES
Ric	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.
	2) Être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison et être au moins gradé ceinture noire (Poom ou Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon.
	3) Avoir au moins une attestation multisport du P.N.C.E. niveau A (Compétition – Introduction)
	4) Avoir au moins une attestation du module Assistant instructeur du P.N.C.E. (Pratique – Taekwondo)
	5) Posséder une carte valide de premiers soins.
	6) Avoir suivi le cours d'arbitrage en combat pour entraîneur Ric de niveau provincial ou P4c, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).

La formation d'arbitrage pour les entraîneurs niveau participatif est offerte à tous les membres affiliés de la F.Q.T. Par contre, pour obtenir le grade R2c, il faut tout d'abord être reconnu comme entraîneur au sein de la F.Q.T. Voir le document « 2015-2016 règlements de tournois participatif FQT v.2.1) article 3.3 pour plus de détails. Le tableau ci-dessous indique les exigences pour l'obtention d'un grade R2c d'arbitrage pour entraîneur.

GRADE	EXIGENCES
R2c	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.
	2) Être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison et être au moins gradé ceinture noire (Poom ou Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon.
	3) Avoir au moins une attestation multisport du P.N.C.E. niveau B (Compétition – Développement)
	4) Avoir au moins une attestation du module Assistant instructeur du P.N.C.E. (Pratique – Taekwondo)
	5) Posséder une carte valide de premiers soins.
	6) Avoir suivi le cours d'arbitrage en combat pour entraîneur R2C de niveau provincial ou P4c, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).

GRADE	EXIGENCES
Rc	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.
	2) Avoir suivi le cours d'arbitrage en combat pour entraîneur R2C de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).

Le grade Rc est remis aux personnes qui n'ont pas une ou des exigence(s) minimale(s) requise(s) pour l'obtention du grade R2c. Ce grade peut toutefois être ajusté au grade R2c si la personne rencontre toutes les exigences minimales requises au cours de l'année suivant sa formation. Les personnes ayant les grades R1c, R2c et Rc ne sont pas invitées à arbitrer aux compétitions sanctionnées par la F.Q.T.

FORMATEURS ET FORMATIONS

EXIGENCES POUR DEVENIR FORMATEUR

Le C.D.O. a spécifié ce qui est requis pour être un formateur d'arbitre provincial en combat:

1. Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.
2. Être un arbitre actif, avoir participé à au moins 3 tournois provinciaux et 1 tournoi national comme arbitre de combat la saison précédente.
3. Être un arbitre gradé National 2 en combat au minimum et avoir suivi une mise à niveau d'une formation nationale ou internationale en combat au cours des 2 dernières saisons.
4. Avoir suivi la nouvelle formation provinciale et être approuvé comme formateur par le C.D.O.

ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES FORMATEURS

Un questionnaire anonyme sera remis aux participants afin d'évaluer la qualité de la formation et des formateurs selon les critères suivants :

Les formulaires devront être acheminés à un autre formateur désigné pour fin de transparence.

4 Excellent	3 Bon	2 Suffisant	1 Insuffisant
-------------	-------	-------------	---------------

Appréciation du (des) formateur (s)	4	3	2	1
Clarté de la présentation				
Cadence adaptée au cours				
Enrichissement du cours par des exemples pratiques				
Écoute des participants				
Méthode du (des) formateur (s) adaptée				

Appréciation de la formation	4	3	2	1
Clarté de l'enseignement				
Clarté des objectifs				
Objectifs en rapport avec la formation				
Valeur formative de l'enseignement				

Appréciation du contenu de la formation	4	3	2	1
Clarté du contenu de la formation				
Exercices pratiques favorisant la compréhension				
Pertinence du contenu du cours				
Enchaînement des contenus de la formation				
Appréciation générale				

Pourquoi avez-vous choisi de participer à cette formation? (Peux avoir plusieurs raisons)	
Je suis un athlète qui désire mieux connaître les règlements	
Je suis un entraîneur qui désire être à jour dans les règlements	
Je suis un arbitre qui devait suivre le niveau de formation annoncé	
La date convenait en fonction de mes disponibilités	
C'est la formation qui était la plus près de mon lieu de résidence	
Je connais le formateur et/ou j'en ai entendu parler positivement	
Autres motifs... Précisez s.v.p.	

RECRUTEMENT POUR LES COMPÉTITIONS PROVINCIALES

MÉTHODE DE RECRUTEMENT

Dans la mesure du possible, un calendrier des événements (compétitions, camps d'entraînements et formations d'arbitrages) sera envoyé aux arbitres, aux associations régionales et aux clubs en début de saison. Les personnes intéressées pourront donc s'inscrire d'avance pour certains de ses événements. Un rappel de ses événements seront envoyées au moins 2 semaines avant l'événement par courriel. Pour les compétitions, des informations complémentaires vous seront fournis. Ex:

Nom du tournoi

Date et lieu du tournoi

Heure de présence

Type de compétition (combats, formes, combats & formes)

Nombre d'officiels requis pour le tournoi

Salaire et remboursement de dépenses s'il y a lieu

Les participants désirant s'inscrire devront répondre à l'adresse courriel mentionnée avec les informations suivantes :

Nom complet du participant

Numéro de membre de la F.Q.T.

Numéro du club auquel il est associé

Grade d'arbitrage en combat et en forme

S'il est présent jusqu'à la fin du tournoi, sinon indiquer l'heure de départ.

MÉTHODE DE SÉLECTION DES OFFICIELS

Dans le cas où nous avons plus d'arbitres inscrits que demandés lors d'un tournoi, nous procédons au retranchement des arbitres selon les critères suivants :

1. Arbitres étant inscrit comme athlètes pour la compétition.
2. Arbitres ne pouvant pas être présent jusqu'à la fin de la compétition.
3. Arbitres de niveau P4c ayant moins de 16 ans.

Le tout en tenant compte de :

1. Un ratio maximal d'un arbitre par terrain provenant du club organisateur.
2. Avoir une représentation la plus équitable possible des régions et des clubs.
3. Des arbitres qui ont été retranchés d'une compétition provinciale au cours de la saison courante.

AFFICHAGE DE LA LISTE DES OFFICIELS

La liste des participants sera affichée sur le site de la F.Q.T. dans la section Arbitre.

MÉTHODE D'ASSIGNATION DES OFFICIELS

Les officiels sélectionnés pour un tournoi seront assignés sur les surfaces de combats de la façon suivante :

1. Arbitres qui seront les responsables de surfaces.
2. Arbitres ayant les plus hauts grades et/ou ceux qui feront du centre.
3. Arbitres ayant les grades de niveau P3c et moins.

Le tout en tenant compte dans la mesure de possible:

1. Avoir une répartition la plus équitable possible des régions et des clubs.
2. Avoir une répartition la plus équitable possible des hommes et des femmes.

PRÉSENCE DES OFFICIELS

Les officiels sélectionnés se doivent d'être présent à l'heure indiquée sur l'invitation pour la prise des présences. Ils devront évidemment être présents lors de la réunion des officiels qui se déroule habituellement 15 minutes avant le début de la compétition. Les officiels doivent être correctement vêtus, selon l'habillement des officiels lors d'une compétition provinciale:

- Chemise ou blouse blanche à col propre et repassée (à l'intérieur du pantalon).
- Cravate officielle de la F.Q.T. ou noire unie
- Pantalon noir (avec poche)
- Ceinture noire sobre (boucle discrète, pas de pin de métal)
- Soulier discret à semelle molle (pas de couleurs trop voyantes)
- Stylo et carte de supériorité

Si l'arbitre ne peut être présent à l'heure prévu, il doit en aviser le responsable du recrutement de la compétition. Vous devez aussi être présent et avoir arbitré au moins 6 heures lors de la compétition afin d'être payé au plein tarif. Dans le cas contraire, vous serez payé à 50%.

ÉVALUATION DES OFFICIELS LORS DES COMPÉTITIONS

MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Lors des compétitions de combat, les officiels provinciaux seront évalués sur le terrain des arbitres expérimentés désignés par le C.D.O. selon la grille d'évaluation suivante :

4 Excellent	3 Bon	2 Suffisant	1 Insuffisant
-------------	-------	-------------	---------------

Évaluation aptitudes générales de l'arbitre	4	3	2	1
Apparence (habillement, posture, hygiène)				
Attitude (positif, à l'écoute, accepte et/ou donne des critiques constructives)				
Participation (donne son opinion lorsque demandé, parle de ses expériences, pose des questions)				
Leadership (prend de l'initiative, aide à la gestion de sa surface, bon communicateur)				

Évaluation du travail de juge	4	3	2	1
Posture (bien assis, position des manettes, se déplace au besoin, pas de pitreries inutiles)				
Concentration (ne se laisse pas déranger ou influencer, avise l'arbitre de centre en cas de problème, appuis le travail des autres juges)				
Adaptation (juge des points selon le gabarit, l'âge et le sexe des combattants, ajuste sa vitesse d'exécution avec autres juge, s'ajuste selon sa position sur le terrain)				
Jugement (donne les bons points, corrige ses erreurs)				

Évaluation du travail d'arbitre de centre	4	3	2	1
Gestuelle (précis et clair, bonne voix, en contrôle)				
Connaissances des règlements (connait et applique les règlements au moment opportun)				
Gestion du match (dirige de façon adéquate, selon l'expérience et l'âge des athlètes et selon l'enjeu de la compétition)				
Constance (applique les règlements de la même manière, en tout temps)				
Relation (capable de discuter avec les arbitres, les athlètes et les entraîneurs, pose les bonnes questions et donne les bonnes informations)				

Ces évaluations seront retranscrites dans la base de données et permettra au C.D.O. de faire un suivi du travail des arbitres et d'autoriser un changement de grade au moment jugé opportun.

RESPONSABILITÉS DES CHEFS DE SURFACES

Les chefs de surfaces sont des arbitres d'expérience de niveau provincial P1c et plus, qui ont démontré des aptitudes exemplaires et des connaissances approfondis sur le travail des arbitres en taekwondo. Les chefs de surfaces sont nommés par le membre du C.D.O. responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales. En tant que chef de surface, vous aurez les tâches suivantes à accomplir:

- Donne les recommandations de base sur le fonctionnement de sa surface de combat ainsi que ceux venant du responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales.
- Décide de l'assignation des officiels à chaque combat, décide de la rotation des juges. Autorise les absences de la surface de combat. Permet les pauses appropriées.
- Gère les plaintes. Encadre et soutien ses officiels.
- Donne ses recommandations pour l'évaluation des arbitres qui sont sur sa surface au responsable du mentorat et de l'évaluation du travail des arbitres.
- Assigne un assistant en cas d'absences temporaires.
- Partage ses connaissances et ses expériences avec les autres officiels.

RESPONSABILITÉS DES ÉVALUATEURS

Les évaluateurs sont des arbitres expérimentés de niveau National 1 et plus, qui ont démontré des aptitudes en relations humaines, en communication et en analyse pour évaluer le travail des arbitres provinciaux lors des compétitions. Les évaluateurs sont désignés par le membre du C.D.O. responsable du mentorat et de l'évaluation du travail des arbitres. Des outils d'évaluations, tels que des caméras vidéo, sont mis à leur disposition pour les aider à faire l'évaluation des arbitres. En tant qu'évaluateur, vous aurez les tâches suivantes à accomplir:

- Sélectionner les arbitres qui seront évalués.
- Remplir les formulaires d'évaluation des arbitres selon les indications du membre du C.D.O. responsable du mentorat et de l'évaluation du travail des arbitres.
- Rencontrer les arbitres évalués, présenter les analyses faites et prendre leurs opinions et leurs réactions.
- Fournir les documents, notes et vidéos qui ont servi à l'évaluation des arbitres au membre du C.D.O. responsable du mentorat et de l'évaluation du travail des arbitres.
- Donner ses recommandations pour le passage de grade d'arbitre au membre du C.D.O. responsable du mentorat et de l'évaluation du travail des arbitres.

AFFILIATION DES OFFICIELS

INSCRIPTION ANNUELLE

La saison de Taekwondo débute le 1^{er} septembre de chaque année. Pour être rémunéré lors des compétitions en tant qu'arbitre, ou pour obtenir un grade d'arbitrage suite à une formation d'arbitre, vous devez payer votre cotisation annuelle auprès de la F.Q.T. Les montants annuels sont de 15\$ pour une personne ayant une ceinture de couleur en Taekwondo F.M.T. et de 30\$ pour une personne ayant une ceinture noire en Taekwondo F.M.T.

Il n'y a pas de montant supplémentaire pour faire partie des officiels invités aux compétitions provinciales.



Le travail du C.D.O. a été récompensé au cours des dernières années. Il a été finaliste pour le « Prix CDO Québec » de Sports Québec pour la saison 2011-2012 et récipiendaire du prix pour la saison 2012-2013.

Ceci a permis d'obtenir une aide financière du gouvernement du Québec pour le programme de développement des officiels dans le cadre du modèle de développement de l'athlète de taekwondo pour 2014-2018.

Proposition de budget du comité des officiels (C.D.O.)

- La F.T.Q. de concert avec le C.D.O., sélectionne annuellement des officiels de niveaux internationaux afin de les aider financièrement en vue de la participation de tournoi (3 max. par officiel) et de formations internationales de Taekwondo selon la liste des tournois internationaux approuvés par la F.Q.T. L'aide financière ne pourra dépasser \$500.00 par officiel par événement.

Total: \$3000.00

- La F.T.Q. de concert avec le C.D.O., sélectionne annuellement des officiels de niveaux nationaux afin de les aider financièrement en vue de la participation de tournoi et de formations nationales de Taekwondo. L'aide financière ne pourra dépasser \$250.00 par officiel par événement.

Total: \$1500.00

- La F.T.Q. de concert avec le C.D.O., sélectionne annuellement des officiels de niveaux provinciaux afin de les aider financièrement en vue de la participation de formations provinciales dans le cadre des formations du F.M.O. L'aide financière ne pourra dépasser \$50.00 par officiel par événement.

Total: \$1000.00

- Le C.D.O. élabore et planifie des camps d'entraînement pour les officiels, en collaboration avec les centres hautes performances, afin de mieux préparer les officiels aux tournois importants mais aussi développer une portion de l'évaluation en partant de situations concrètes de manière à faciliter l'apprentissage et d'améliorer la prise de décision des officiels dans l'exécution de leurs fonctions.

Total: \$500.00

- Le C.D.O. élabore et planifie des formations sur les règlements d'arbitrage pour les officiels provinciaux mais aussi pour les entraîneurs. Avec l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des tournois provinciaux, les changements dans les règlements et la venue des tournois de formes, ces formations doivent être constamment renouvelées.

Total: \$500.00

- Le C.D.O. recrute, assigne, supervise et évalue les officiels qui participent aux tournois sanctionnés par la F.Q.T. Ceci nécessite l'acquisition d'outils, de programmes et de matériel électronique qui permettront de faciliter l'évaluation des officiels lors des tournois.

Total: \$500.00

- Le C.D.O. maintient à jour une base de données des officiels et y inscrit la participation des officiels lors des formations, des tournois et de toutes autres les informations jugées pertinentes pour la FQT. Ceci nécessite le développement d'une application permettant d'élaboration de rapports personnalisés, de statistiques, l'ajout d'un système de pointage et de classement des officiels, l'ajout d'une plateforme web permettant de consulter chacune des fiches des officiels.

Total: \$250.00

- Le C.D.O. doit communiquer toutes les informations jugées pertinentes pour la F.Q.T. auprès de ses officiels, d'encourager le développement des officiels, de normaliser les uniformes, d'établir des moyens de garder les officiels actifs et d'en recruter de nouveaux.

Total : \$250.00

Les montants sont répartis en fonction d'un budget annuel de 7500\$ et sont distribués de façon approximative. Les montants peuvent être répartis différemment selon les besoins et les demandes d'aide financière reçu au cours de la saison. Le budget doit toujours être approuvé par le C.A. de la F.Q.T.

CONDITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Pour obtenir une aide financière de la F.Q.T. les arbitres doivent remplir les exigences minimales mentionnées dans les tableaux suivant et ce, selon leur grade.

GRADES	EXIGENCES	AIDE FINANCIÈRE
Arbitres Provinciaux (P4-P3)	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Niveau provincial seulement
	2) Avoir officié au moins 4 compétitions de combat (régionale et/ou interrégionale et/ou provinciale) de niveau participatif sanctionnées par la F.Q.T. durant la saison.	
	3) Avoir suivi 1 cours d'arbitrage de combat de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. et/ou avoir suivi 1 module du F.M.O. de Sport Québec.	

GRADES	EXIGENCES	AIDE FINANCIÈRE
Arbitres Provinciaux (P2-P1)	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Niveau provincial Niveau national seulement si l'arbitre de grade P1 passe son niveau national durant la saison.
	2) Avoir officié au moins 3 compétitions de combat (régionale et/ou interrégionale et/ou provinciale) de niveau participatif sanctionnées par la F.Q.T. durant la saison.	
	3) Avoir officié au moins 1 compétition de la « Sélection Équipe Québec » durant la saison.	
	4) Avoir suivi 1 cours d'arbitrage de combat de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. et/ou avoir suivi 1 module du F.M.O. de Sport Québec et/ou avoir participé à un camp d'entraînement dans les C.E.H.P. durant la saison.	

GRADES	EXIGENCES	AIDE FINANCIÈRE
Arbitres Nationaux	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Niveau provincial Niveau national Niveau International seulement si l'arbitre de grade N1 passe son niveau international durant la saison.
	2) Avoir officié au moins 3 compétitions de combat (régionale et/ou interrégionale et/ou provinciale) de niveau participatif sanctionnées par la F.Q.T. durant la saison.	
	3) Avoir officié au moins 1 compétition de la « Sélection Équipe Québec » durant la saison.	
	4) Avoir suivi 1 cours d'arbitrage de combat de niveau national, reconnu par Taekwondo Canada et/ou avoir suivi 1 module du F.M.O. de Sport Québec et/ou avoir participé à un camp d'entraînement dans les C.E.H.P. durant la saison.	

GRADES	EXIGENCES	AIDE FINANCIÈRE
Arbitres Internationaux	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Niveau provincial
	2) Avoir officié au moins 3 compétitions de combat (régionale et/ou interrégionale et/ou provinciale) de niveau participatif sanctionnées par la F.Q.T. durant la saison.	Niveau national
	3) Avoir officié au moins 1 compétition de la « Sélection Équipe Québec » durant la saison.	Niveau international
	4) Avoir suivi 1 cours d'arbitrage de combat de niveau international, reconnu par la F.M.T. et/ou avoir suivi 1 cours d'arbitrage de combat de niveau national, reconnu par Taekwondo Canada et/ou avoir suivi 1 module du F.M.O. de Sport Québec et/ou avoir participé à un camp d'entraînement dans les C.E.H.P. durant la saison.	

L'objectif étant d'aider financièrement le plus d'arbitres possible qui participent à des tournois importants, qui suivent des formations et qui font bénéficier de leurs expériences les arbitres du Québec lors des tournois provinciaux.

ARTICLES PROMOTIONNELS

Nous préparons pour la prochaine saison une nouvelle série de cravate avec le nouveau logo de la F.Q.T.



MATÉRIEL ET PAPETRIE

Les impressions des manuels de formations d'arbitres sont faites sur demande pour les formateurs. Ils peuvent être imprimés par la F.Q.T. qui utilisera les fonds reliés à cette dépense dans le budget du C.D.O. Si les formateurs désirent imprimer eux-mêmes les manuels, ils pourront réclamer cette dépense à la F.Q.T. à un frais maximum de 8 cents la feuille.

Les formations d'arbitrage pour arbitres niveau participatif exigent d'avoir les équipements suivants :

- Manuels de formation selon le nombre d'inscriptions
- Un ordinateur portable
- Un projecteur avec toile portative de bonne dimension
- Un système de pointage électronique type « Ringmaster »
- Un logiciel de simulation de combat
- Un kit pour les exercices sur la vision large et la vision concentrée

Les formations d'arbitrage pour arbitres niveau compétitif exigent d'avoir les équipements suivants :

- Manuels de formation selon le nombre d'inscriptions
- Un ordinateur portable
- Un projecteur avec toile portative de bonne dimension

Les formations d'arbitrage pour entraîneurs niveau participatif et compétitif exigent d'avoir les équipements suivants :

- Manuels de formation selon le nombre d'inscriptions
- Un ordinateur portable
- Un projecteur avec toile portative de bonne dimension

La F.Q.T. est en mesure de fournir ces équipements aux formateurs s'ils en font la demande avec un préavis de 2 semaines. Si le formateur doit louer ou acheter des équipements pour une formation, il devra en aviser les membres du C.D.O. afin d'obtenir une autorisation pour un remboursement de ses dépenses. Il va de même pour le remboursement de frais de transport et/ou de déplacement.

COMPÉTITION DE FORMES

FORMATIONS D'ARBITRAGE DE FORME

Une nouvelle formation est en préparation pour les arbitres provinciaux qui veulent juger les compétitions de formes (Poomsae) au Québec. Ceci a pour but d'avoir un standard quant à l'évaluation des athlètes.

Elle devait être prête au printemps 2013, mais nous avons décidé de miser sur des séminaires de formes qui ont eu lieu en mars et octobre 2012. Nous avons aussi misé sur l'utilisation d'un nouveau système pour juger les compétitions de forme. Ce système a connu un véritable succès. Il a été utilisé lors de la coupe Dando en novembre 2012, lors du championnat canadien en janvier 2013 et lors de l'open du Canada en mai 2013.

Cet été, le C.D.O. a obtenu le dernier guide d'arbitrage international pour jurer les (Poomsae). La formation se basera en grande partie sur ce document et devrait être prête au cours du printemps 2016.

EXIGENCES ET NIVEAU D'INTERVENTION POUR LES COMPÉTITONS DE FORMES

Pour devenir un arbitre pour les compétitions de forme, il faudra avoir une certaine expérience en taekwondo et une certaine maturité. Le guide ci-dessous indique quelles seront les exigences pour obtenir un grade d'arbitrage ainsi que les tâches autorisées pour chacun de ces grades.

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
P1f	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales: <i>Assistant technique</i> <i>Opérateur des systèmes informatiques</i> <i>Juge des formes jusqu'à 3^e DAN</i>
	2) Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de la saison et être au moins ceinture noire (Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon.	
	3) Avoir officié au moins 3 compétitions de forme avec le grade P2f. (compétitions sanctionnées par la F.Q.T.).	
	4) Avoir suivi et réussi l'examen écrit du cours d'arbitrage (P1) de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
P2f	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales: <i>Assistant technique</i> <i>Opérateur des systèmes informatiques</i> <i>Juge formes jusqu'à noir 1^e DAN</i>
	2) Être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison et être au moins gradé ceinture noire (Poom ou Dan) en Taekwondo F.M.T. En attente ou certifié du Kukkiwon.	
	3) Avoir suivi le cours d'arbitrage de forme de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

GRADE	EXIGENCES	NIVEAU D'INTERVENTION
Pf	1) Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.	Toutes les compétitions provinciales de forme: <i>Aucune</i>
	2) Avoir suivi le cours d'arbitrage de niveau provincial, reconnu par la F.Q.T. (F.M.T.).	

Le grade Pf sera remis aux personnes qui n'auront pas une ou des exigence(s) minimale(s) requise(s). Les personnes ayant le grade Pf ne seront pas invitées à participer aux compétitions sanctionnées par la F.Q.T. Ce grade pourra toutefois être ajusté au grade P2f si la personne rencontre toutes les exigences minimales requises au cours de l'année suivant sa formation.

ÉVALUATION DES ARBITRES DE FORME « POOMSÆ »

Les officiels qui passeront le niveau P2f n'auront pas à passer d'examens. L'évaluation des connaissances apprises et des recommandations se feront lors des compétitions de forme par des arbitres expérimentés désignés par le C.D.O.

Les officiels qui passeront le niveau P1f devront passer un examen écrit. Pour l'examen écrit, la note de passage pour le niveau P1f, sera de 70%. Ils devront aussi participer à un camp d'entraînement organisé par le C.D.O. et la F.Q.T.

EXIGENCES POUR DEVENIR FORMATEUR

Le C.D.O. a spécifié ce qui sera requis pour être un formateur d'arbitre provincial en forme:

1. Être membre affilié de la F.Q.T. et avoir payé sa cotisation pour la saison courante.
2. Être un arbitre actif, avoir participé à au moins 1 tournoi provincial et 1 tournoi national comme arbitre de forme la saison précédente.
3. Être un arbitre gradé National 3 en forme au minimum et avoir suivi une mise à niveau d'une formation nationale ou internationale en forme au cours des 2 dernières saisons.
4. Avoir suivi la nouvelle formation provinciale et être approuvé comme formateur par le C.D.O.

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION DU C.D.O.

NOMS, TITRES ET RESPONSABILITÉS

NOM	TITRE	RÉGIONS	RESPONSABILITÉS
Stéphane Ménard	Président	Sud Ouest	Responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales de combat.
Pierre Lachance	Vice-président	Lanaudière	Responsable du mentorat, de l'éthique de travail et de l'évaluation du travail des arbitres.
Jacques Ayotte	Trésorier	Lanaudière	Responsable des formations et des demandes financières du C.D.O.
Jocelyne Carrière	Secrétaire	Lanaudière	Responsable des communications, des réunions du C.D.O. et de la documentation.
Karl Déry	Directeur	Rive Sud	Responsable du recrutement et de la base de données.
Daniel Desmarais	Directeur	Bourassa	Responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales de formes.
Martin Desjardins	Représentant du C.A.	Lanaudière	Responsable des relations avec le C.A. de la F.Q.T.

FORMATEURS ET FORMATIONS

La formation d'arbitrage pour arbitre de niveau participatif peut-être organisée par une A.R.T. ou un club affilié à la F.Q.T. Le tarif de la formation est à la discrétion de l'organisateur mais de devrait pas dépasser 40\$ pour les participants. La formation sera donnée par 1 formateur qui sera payé 200\$ pour une formation de 8 heures et ce, jusqu'à 20 arbitres. Deux formateurs seront exigés pour la même formation et seront payés 200\$ chacun pour une formation jusqu'à 40 arbitres.

La formation d'arbitrage pour entraîneur de niveau participatif peut-être organisée par une A.R.T. ou un club affilié à la F.Q.T. Le tarif de la formation est à la discrétion de l'organisateur mais de devrait pas dépasser 25\$ pour les participants. La formation sera donnée par 1 formateur qui sera payé 100\$ pour une formation de 4 heures et ce, jusqu'à 20 entraîneurs. Deux formateurs seront exigés pour la même formation et seront payés 100\$ chacun pour une formation jusqu'à 40 entraîneurs.

Dix dollars par personne sera aussi exigé à l'organisateur des formations d'arbitrage niveau participatif pour payer l'impression des manuels, la location d'équipements, des frais de transport, d'hébergement etc. Ces montants seront remis à la F.Q.T. et seront versés dans le budget du comité des officiels.

Les frais de remboursement de l'hébergement jusqu'à 100\$, si le(s) formateur(s) habite(nt) à plus de 200KM du site de la formation, seront remboursés par la F.Q.T. à partir des budgets alloués au comité des officiels.

Les frais de remboursement pour le déplacement à 20 cents du KM, si le(s) formateur(s) habite(nt) à plus de 80KM du site de la formation, seront remboursés par la F.Q.T. à partir des budgets alloués au comité des officiels.

La formation d'arbitrage pour arbitre de niveau compétitif est organisée par le C.D.O. et la F.Q.T. Selon les recommandations du C.D.O., lorsqu'il y a plus de 5 arbitres qui sont prêts à passer au grade P2c-P1c, une formation sera organisée. Le tarif de la formation est de 50\$ pour les participants. La formation sera donnée par 2 formateurs qui seront payés 100\$ chacun pour une formation de 6 heures et ce, jusqu'à 10 arbitres. Les mêmes règles s'appliquent pour les frais remboursables. Les formateurs devront aussi faire une évaluation pratique des participants lors d'un camp d'entraînement organisé par le C.D.O. et la F.Q.T. dans l'un des C.E.H.P.

La formation d'arbitrage pour entraîneur de niveau compétitif est organisée par le C.D.O. et la F.Q.T. Selon les demandes reçus par les entraîneurs à la F.Q.T., une formation sera organisée. Le tarif de la formation est de 30\$ pour les participants. La formation sera donnée par 2 formateurs qui seront payés 100\$ chacun pour une formation de 4 heures et ce, jusqu'à 20 entraîneurs. Les mêmes règles s'appliquent pour les frais remboursables.

Voici un tableau récapitulatif

Formation d'arbitrage pour	Grades	Organisé par	Frais pour participants	Nombre de participants	Durée de la formation	Frais pour formateurs	Frais fixes
Arbitre niveau participatif	P4c P3c	A.R.T. Club	40\$ max.	Max. 20 par formateur	8 heures	200\$ par formateur	10\$ par participant
Arbitre niveau compétitif	P2c P1c	F.Q.T.	50\$	Max. 10 pour 2 formateurs	6 heures + 4 heures	100\$ par formateur	
Entraîneur niveau participatif	R2c	A.R.T. Club	25\$ max.	Max. 20 par formateur	4 heures	100\$ par formateur	10\$ par participant
Entraîneur niveau compétitif	R1c	F.Q.T.	30\$	Max. 20 pour 2 formateurs	4 heures	100\$ par formateur	

OFFICIELS PER DIEM

Le per diem des officiels pour les compétitions sanctionnées par la F.Q.T se répartit de la façon suivante :

COMPÉTITION	GRADES	PER DIEM
Toutes les compétitions sanctionnées par la F.Q.T.	Internationaux	90\$
	Nationaux N ₁	80\$
	Nationaux N ₃ -N ₂	75\$
	Provinciaux P ₁ - P ₂	70\$
	Provinciaux P ₃ - P ₄	65\$

Lors des Sélections Coupe Québec, organisées par la F.Q.T., vous pouvez obtenir un remboursement pour votre déplacement à 20 cents du KM par véhicule (doit habiter à plus de 80KM du site de compétition). Pour être remboursé, vous devez avoir 16 ans et plus et posséder un permis de conduire. Vous devrez donner le KM que vous avez fait à partir de votre domicile jusqu'au site de la compétition au membre du C.D.O. responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales. Le calcul se fait de la façon suivante:

EX : 150KM (domicile -> site de compétition) * 2 (aller<->retour) * 20 cents du KM = 60\$

Afin d'encourager le covoiturage, un remboursement de déplacement sera accordé aux conducteurs selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'officiels dans le même véhicule

	1 officiel	2 officiels	3 officiels	4 officiels	5 officiels
Tarif	20 cents/KM	24 cents/KM	28 cents/KM	32 cents/KM	36 cents/KM

Vous pouvez également obtenir un remboursement pour votre hébergement jusqu'à 50% du prix de la chambre d'hôtel recommandé par la F.Q.T. (doit habiter à plus de 200KM du site de compétition) sous présentation de la facture au membre du C.D.O. responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales. Voici comment est le remboursement sera calculé :

	Hôtel «Bon Marché »	Hôtel «Recommandé F.Q.T. »	Hôtel «De luxe »
Tarif	80\$	100\$	120\$
Remboursement	40\$	50\$	50\$

Les rapports de dépenses et de remboursements sont envoyés à la F.Q.T. par le membre du C.D.O. responsable de la gestion des officiels lors des compétitions provinciales au plus tard 2 semaines après la sélection. La F.Q.T. s'engage à poster les chèques au plus tard 2 mois après la sélection.

Pour les compétitions provinciales, il n'y a pas de remboursement pour les déplacements ni pour l'hébergement. Les officiels recevront leurs per diem le jour même par l'organisateur.

ANNEXE 3 – PRÉSENTATION DES FORMATEURS

LISTE DES FORMATEURS ET ASSISTANTS FORMATEURS

Voici la liste des formateurs qui sont autorisés à donner les formations d'arbitre de combat et aux entraîneurs au Québec.

Les assistants formateurs répondent aux critères spécifiés mais, ils possèdent peu d'expérience avec la nouvelle formation provinciale. Les assistants formateurs doivent être accompagnés d'un des formateurs pour donner une formation d'arbitrage provinciale de combat ou aux entraîneurs.

Cette liste pourra être modifiée au cours de la saison.

NOM	GRADE	RÉGION	TITRE
Martin Desjardins	International 3	Lanaudière	Formateur
Pierre Lachance	International 1	Lanaudière	Formateur
Jacques Ayotte	International 1	Lanaudière	Formateur
Stéphane Ménard	International 1	Sud Ouest	Formateur

Voici quelques explications concernant certaines abréviations utilisées dans ce document :

- C.D.O. : Comité Des Officiels
- A.R.T. : Association Régionale de Taekwondo
- F.Q.T. : Fédération Québécoise de Taekwondo
- C.A. : Conseil d'Administration
- F.M.T. : Fédération Mondiale de Taekwondo
- W.T.F. : World Taekwondo Federation
- R.L.Q. : Regroupement Loisir Québec
- C.E.H.P. : Centre d'Entraînement Haute Performance
- P.N.C.E. : Programme National de Certification des Entraîneurs
- F.M.O. : Formation Multisport des Officiels